



Location matériel par une association

Par **TALAIENERGY**, le **18/02/2014** à **22:50**

Bonjour,
Nous sommes une association loi 1901, nous avons acheté une machine à barbe à papa, un percolateur et une sono.
Des membres de l'association et/ou des particuliers, nous demande si nous pouvons leur louer ce matériel.
Avons nous le droit de mettre en location ce matériel à destination de d'autre association ou de particuliers avec un contrat de location ?
Si oui, quelles sont les réglementations à respecter ?
[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **moisse**, le **19/02/2014** à **17:43**

Bonsoir,
Il existe au niveau de chaque département mission d'information en préfecture.
Compte tenu des nombreuses questions que vous posez sur les dépassements d'objet, les activités commerciales...
vous avez intérêt à consulter cette mission.
Un premier pas ici : <http://www.associations.gouv.fr/30-la-carte-des-centres-de-ressources.html>